

LA TECHNIQUE :

On parle de marquage et non de gravure car la technique consiste à apposer une étiquette autocollante à un endroit bien visible (recouverte d'une protection « prévention ») et une autre plus discrète.



L'efficacité réside dans le fait que ces étiquettes sont impossibles à décoller sans abimer le support.

prévention

12345678910

vélo marqué

DÉTAILS PRATIQUES :

Pour vous rendre à une séance de marquage, munissez-vous de votre carte d'identité. Et cela pour connaître et vérifier votre numéro national qui sera apposé sur le vélo.



Police Locale

La Zone de Police Haute-Meuse vous informe

FAIRE MARQUER MON

VÉLO

Pourquoi ?



prévention

12345678910

vélo marqué

STATISTIQUES :

Chaque année, un nombre important de vols de vélos est déclaré à la police.

Rien que pour l'année 2019, 293 vols de vélos ont été enregistrés dans la Province de Namur. Et ce chiffre monte à 30.294 pour toute la Belgique !

Du fait que de nombreux citoyens ne déclarent pas les faits, le nombre réel de vols est encore bien supérieur.

La raison principale est que de nombreuses victimes présument que la police ne donnera pas suite à leur plainte et qu'elles ne reverront plus jamais leur vélo.

LE MARQUAGE :

Il est primordial pour la police de pouvoir identifier un vélo volé pour le restituer à son propriétaire en cas de découverte.

Si le vélo a été marqué, la victime doit fournir ce renseignement à la police lors de sa déclaration et met ainsi toutes les chances de son côté.

Car, tous les ans, de nombreux vélos, probablement volés, sont retrouvés par les services de police qui ne sont pas en mesure d'identifier le propriétaire sans ce marquage.

Ne pas s'y tromper, le marquage n'est pas un traçage du vélo mais bien un système d'identification.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Votre zone de police dispose d'un appareil permettant de marquer les vélos.

Notre service « Prévention vol » est à votre disposition et peut organiser gratuitement des séances de marquage collectives (événements, associations, ...).

Intéressé(e) ? Voici nos coordonnées :



0473/71.05.50



zp.hautemeuse.prevol@police.belgium.eu

Personne de contact :

1er inspecteur Stéphane DE SOETER

N'hésitez pas à consulter notre site internet et notre page Facebook afin de connaître nos actions à venir :

▀ <https://www.police.be/5312/>

▀ <https://fr-fr.facebook.com/zpHauteMeuse/>